PÈLERIN

PAYS :France
PAGE(S) :18-21
SURFACE :335 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :188833
JOURNALISTE :Pierre Wolf-Mandroux

► 26 octobre 2017 - N°7039

Les "biens mal acquis" en procès

Le 27 octobre, le tribunal correctionnel de Paris rendra sa décision dans le premier procès des biens mal acquis en France. Celui de Teodorin Obiang, fils du président de Guinée équatoriale, qui menait un train de vie somptuaire à Paris en puisant dans les richesses de son pays. Pèlerin, *qui était présent aux audiences en juin dernier, raconte ce procès historique.*

par **Pierre Wolf-Mandroux** ❖ *illustrations* **Seb Jarnot**

PÈLERIN

PAYS :France
PAGE(S) :18-21
SURFACE :335 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :188833
JOURNALISTE :Pierre Wolf-Mandroux

► 26 octobre 2017 - N°7039

TROIS VENTILATEURS vrombissent sans répit pour rafraîchir la 20e chambre du tribunal correctionnel de Paris, étouffée par la fournaise de ce mois de juin. La sueur aux tempes, les spectateurs agitent de larges éventails. C'est dans cette ambiance presque tropicale que débute le procès de Teodorin Obiang, le fils du dictateur Teodoro Obiang, qui sévit depuis bientôt quarante ans en Guinée équatoriale. Il est poursuivi pour blanchiment d'argent. Cet événement fera date dans l'histoire judiciaire de notre pays. Il s'agit, en France, du premier procès sur les « biens mal acquis », terme qui désigne les biens frauduleusement achetés à l'étranger par des dictateurs à l'aide d'argent public raflé dans leur propre pays. Il n'a été possible que grâce à l'abnégation de diverses associations anticorruption, telles que Transparency International ou le CCFD-Terre solidaire. En frappant au portefeuille les satrapes les plus autoritaires de la planète, ces associatifs espèrent bien envoyer un message à tous les dirigeants qui condamnent leur population à la misère en confisquant leurs richesses. D'autres procès pourraient bientôt suivre.

Voitures de luxe, hôtel particulier, œuvres d'art…

Teodorin Obiang risque trois ans de prison – qu'il ne purgera jamais s'ils étaient confirmés, ayant quitté la France depuis longtemps et n'étant pas présent à son procès –, 30 millions d'euros d'amende et la confiscation de ses biens saisis en France par la justice, d'une valeur de plus de 100 millions d'euros. C'est en tout cas ce qu'a requis le procureur de la République. La liste des biens saisis à Obiang laisse pantois : une trentaine de bolides de luxe (Rolls-Royce, Bentley, Porsche, Ferrari, Maserati…), un hôtel particulier avenue Foch, à Paris, avec hammam, discothèque, cinéma, robinets en or, ainsi que des œuvres d'art… « La grandeur de la France, avec ce procès, serait de dire que notre pays ne sera plus un havre de paix pour l'argent extorqué aux damnés de la Terre », affirme solennellement à la barre Jean Merckaert, ancien du ~~CCFD-Terre solidaire~~ et coauteur d'un rapport sur les biens mal acquis, à l'origine de ce procès. Il est l'un des témoins appelés par les parties civiles. « En France, la volonté politique de poursuivre ces dictateurs a longtemps fait défaut, poursuit-il. Il y a dix ans, notre enquête n'a pas été très compliquée. Nous avons retrouvé les propriétés de la famille Obiang dans l'annuaire. Elles étaient à leur nom ! » L'autre coauteur de ce fameux rapport du CCFD-Terre solidaire, Antoine Dulin, assiste aux audiences en spectateur. « Il y a deux grandes difficultés dans ce procès, nous explique-t-il. D'abord, prouver que l'argent de M. Obiang a bien été détourné de manière illicite. Sa défense ne nie pas que les biens saisis lui appartiennent. Mais elle affirme qu'il a gagné sa fortune légalement. Ensuite, savoir que faire des biens saisis, alors qu'il n'y a pas de précédents de ce genre. » Ces biens devraient naturellement revenir à la population de Guinée équatoriale. Mais comment les leur rendre tant que le pouvoir ne change pas ?

La France n'est heureusement pas seule à mener ce combat. Les États-Unis ont aussi saisi la plupart des biens d'Obiang, après que le Sénat américain a découvert que des placements financiers à hauteur de 700 millions de dollars (!) dormaient sur des comptes américains possédés par le clan Obiang. Après transaction avec la justice américaine, Teodorin Obiang a dû rendre, en 2014, 30 millions de dollars de biens sur les 70 qu'il possédait là-bas. Il a notamment cédé une villa à Malibu et des objets ayant appartenu à Michael Jackson. La justice suisse, elle, a saisi en 2016 onze voitures de luxe lui appartenant. Et la police néerlandaise a séquestré l'un de ses yachts.

Ci-contre. **Teodorin Obiang n'était pas présent à son procès en France. Ce dessin s'inspire d'une photo partagée par Obiang sur les réseaux sociaux où on le voit au volant d'une voiture de luxe, l'un de ses péchés mignons. Il en possédait dix-huit en France.**
Ci-dessus. **Tutu Alicante est venu spécialement des États-Unis pour témoigner. Cet Équato-Guinéen en exil défend des victimes du régime Obiang, en tant qu'avocat spécialiste des droits de l'homme.**

PÈLERIN

PAYS :France
PAGE(S) :18-21
SURFACE :335 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :188833
JOURNALISTE :Pierre Wolf-Mandroux

► 26 octobre 2017 - N°7039

Alors que le fils du dictateur continue aujourd'hui d'afficher sans vergogne et jusqu'à l'absurde son fastueux train de vie sur les réseaux sociaux, le gouvernement équato-guinéen dépense chaque année 17 millions de dollars dans… sa politique de santé. C'est pour ce même montant que Teodorin Obiang a acquis en France des tableaux et sculptures de la collection d'art d'Yves Saint Laurent. Et l'un de ses yachts a coûté, à lui seul, 130 millions d'euros… Comment s'étonner ensuite d'entendre ce témoignage d'un opposant équato-guinéen à la barre, Tutu Alicante : « Ma petite sœur enceinte est morte suite à des complications dans un hôpital de Guinée équatoriale. Elle n'a pas reçu les soins adéquats. L'hôpital manque de tout : médecins, électricité, médicaments… » L'homme raconte aussi son histoire tragique : « En 1993, un membre de ma famille a participé à une manifestation pacifique. En retour, le gouvernement a arrêté, torturé et tué des habitants de mon village. La maison de ma famille a été incendiée. Je me suis exilé aux États-Unis peu après pour devenir avocat des droits de l'homme. » Me William Bourdon, avocat de Transparency International, l'une des parties civiles, l'interroge. « La défense affirme que ce procès est un complot contre M. Obiang. Qu'en pensez-vous ? » « Si vous ne concluez pas que M. Teodorin Obiang est coupable après avoir lu le rapport du Sénat américain sur ces biens mal acquis, alors vous ne comprenez rien à la loi », répond-il tranquillement. Me Emmanuel Marsigny, l'un des avocats de la défense, se lève d'un bond, furieux : « On perd du temps, Madame la juge ! Ce monsieur n'a jamais négocié les termes de l'accord américain. Il ne parle que de choses qu'il a lues sur Internet ! » Tutu Alicante, toujours calme, rétorque : « J'ai rencontré à de multiples reprises le procureur qui a négocié l'accord en question. » Xavier Harel, un journaliste spécialiste des biens mal acquis, prend à son tour la parole à la barre. « J'ai visité une vingtaine de pays en Afrique. Le seul que j'ai été vraiment content de quitter fut la Guinée équatoriale, confie-t-il. J'ai senti les gens terrorisés par le régime. C'est pour moi la dernière véritable dictature en Afrique. » Il rappelle que la découverte dans ce petit pays – 780 000 habitants – d'immenses réserves de pétrole dans les années 1990 n'a jamais profité au peuple, à cause de la cupidité insatiable du « clan » Obiang. « Deux tiers des habitants vivent avec moins d'un dollar par jour. Le pétrole a renforcé le régime en place en lui permettant de tenir le pays militairement. »

Incapable de contester la richesse de M. Obiang devant la montagne d'éléments accablants, la défense opte pour la stratégie de la diversion. Elle argue, par exemple, de

Me Marsigny, avocat de Teodorin Obiang *(à g.)* et Me Bourdon, avocat de Transparency International *(à d.)*. Les deux hommes, qui se détestaient bien avant ce procès, se sont rendu coup pour coup.

PÈLERIN

PAYS :France
PAGE(S) :18-21
SURFACE :335 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

DIFFUSION :188833
JOURNALISTE :Pierre Wolf-Mandroux

► 26 octobre 2017 - N°7039

l'illégalité du procès. Est-il bien légitime qu'un tribunal français juge un citoyen de Guinée équatoriale pour des faits pratiqués dans son pays ? Si Me Sergio Tomo, l'un des avocats d'Obiang et ancien président de la cour suprême de Guinée équatoriale, provoque le malaise lors de ses interventions confuses, l'autre principal avocat de la défense, Me Marsigny, est un redoutable rhétoricien, rompu au théâtre de la cour, et qui plus est fin connaisseur du droit. Cet avocat à la chevelure longue et blonde de dandy tente tout pour retarder les débats. Après avoir obtenu un premier report en janvier dernier, il dépose, en plein procès, une question prioritaire de constitutionnalité, qui aurait pu à nouveau renvoyer l'audience aux calendes grecques.

Surfacturations, commissions, tentative d'assassinat…

D'anciens chefs d'entreprise se succèdent devant la chambre pour raconter par le menu le racket économique organisé par la famille Obiang. « Ce pays est une kleptocratie dirigée par une triade : le père, la mère et le fils », affirme Roberto Berardi, un Italien, ancien chef d'entreprise de travaux publics dans le pays. On entend parler de « surfacturations », de « commissions », de « comptes parallèles ». On apprend aussi que l'argent de Teodorin Obiang vient en grande partie de l'industrie forestière équato-guinéenne. Pedro Tomo, entrepreneur qui y possédait une société d'exportation de bois, évoque des « faux contrats, des sociétés écrans, un "impôt révolutionnaire" à payer en liquide à Teodorin Obiang dans des valises, pour avoir le droit d'exporter les marchandises ». Après avoir fui la Guinée équatoriale, il raconte qu'il a été victime d'une tentative d'assassinat en Espagne, où il était devenu un opposant politique au régime d'Obiang. Un tueur a poignardé par erreur son frère, qui en a gardé de graves séquelles. Les assassins, deux Colombiens, ont avoué qu'ils avaient été embauchés par deux Espagnols résidant en Guinée équatoriale, dont l'un était proche de la famille Obiang. Les Colombiens ont été condamnés par la justice espagnole. C'est le moment choisi par la défense de M. Obiang pour décrédibiliser ce témoin par une technique douteuse : elle l'accuse de s'être opportunément marié par le passé avec une tante de Teodorin Obiang. « Non, c'est mon frère qui l'a épousée ! s'insurge Pedro Tomo. Je suis déjà marié, de mon côté ! » La stratégie de diversion bat ici son plein. Mais elle atteint son paroxysme avec l'arrivée d'un mercenaire sud-africain à la solde du régime Obiang, Simon Mann, seul témoin appelé par la défense. Jadis condamné à trente-deux ans de prison par la justice équato-guinéenne pour une tentative de coup d'État avortée contre la famille Obiang, Simon Mann a été libéré lorsqu'il s'est mis au service de cette famille. Et le voilà qui s'avance à la barre pour accuser Me William Bourdon d'avoir fomenté un coup d'État en Guinée équatoriale, en lien avec le milliardaire Georges Soros… Me Marsigny brandit un courriel qui prouverait, soi-disant, le complot. Avec délectation, l'avocat de la défense dicte lentement au greffier la référence de la pièce à ajouter au dossier. Me Bourdon est bien sûr fou de rage : « On atteint le paroxysme de la salissure. C'est immonde. Je n'ai jamais vécu cela en trente-quatre ans de métier. » La présidente de la cour, Bénédicte de Perthuis, pas convaincue, interroge le mercenaire : « Vous avez été payé pour témoigner ? » « Non, assure-t-il. On m'a juste payé mon billet d'avion ainsi qu'un forfait journalier. »

Le mercenaire sud-africain Simon Mann, à la solde du régime Obiang, a accusé l'avocat de Transparency International d'avoir soi-disant fomenté un coup d'État contre Obiang.

> INCAPABLE DE CONTESTER LA RICHESSE DE M. OBIANG, LA DÉFENSE OPTE POUR LA STRATÉGIE DE LA DIVERSION.

Ce n'est pas le seul incident qui a émaillé l'audience. Auparavant, un ami du mercenaire présent dans le public est surpris en train de photographier un témoin des parties civiles. Ce qui est interdit, certains s'exprimant au péril de leur vie. D'abord avertie, cette personne est finalement exclue après s'être bruyamment esclaffée pendant une joute verbale entre Me Marsigny et Me Bourdon. La décision du procès, qui sera rendue ce 27 octobre, permettra enfin de savoir qui, de tous ces acteurs, rira le dernier dans cette tragique affaire.